

# Besoin d'aide sur mon contrat de travail

## Par sandrine, le 07/05/2012 à 18:33

Bonjour,

Mon employeur m'a fait un cdi en tant que téléprospectrice pour une période du 5/03/12 au 26/03/12

Ce poste consiste à prendre des rdv avec des professions para médicale qui sont revendus à des agents spécialisés en défiscalisation cette activité ne néccéssite aucun déplacement c'est un poste sédentaire;

A compter du 26/03/12 mon employeur me fait un avenant à mon contrat cdi pour un poste de conseiller en location poste pour lequel j'ai été recruté à la base.

Mais j'ai commencé cette activité vers le 22/03/12 puisque mon boss était absent

J'ai fait des visites de maisons ,monté des dossiers de candidats à la location,fait un état des lieux,j'ai conservé des doubles et fait signer des justificatifs de mes actions faites.

J 'ai travaillé aussi 2 Samedi de suite ou je n'ai pas été payé.

J ai donné ma démission le 2/04/2012 par mail.

Mon employeur m'a fait un certificat de travail ou il est marqué du 5/03/2010 au .

02/04/2012 poste de teleprospectrice. Est ce normale?

Et il légale de m'employer pour une activité professionnelle et en faire une autre qui ne répond pas à mon contrat de travail,

m'a t'il exposée à des risques car j'ai du prendre ma voiture pour faire des visites Monté des dossiers sans être mandaté pour ces activités.

Il a oublié de me demander ma lettre de démission remis en main propre.

Merci si quelqu'un peut m'aider?

Par pat76, le 09/05/2012 à 19:24

### Bonjour

La démission c'est par lettre recommandée avec avis de réception ou remise en main propre contre reçu.

Vous aviez une période d'essai d'indiquée dans le contrat?

### Par sandrine, le 10/05/2012 à 14:31

#### Bonjour,

Merci de votre réponse, en effet, j'ai eu une période d'essai de 1 mois qui a commencé le 5/03/12 renouvelable de 1 mois, quant à ma lettre de démission

lorsque je suis venue signé mon solde de tout compte il a oublié de me la demander il m'a demandé de lui renvoyer avec la mention de remise en main propre mais je n'ai rien fait.D'autre part je viens de me rendre compte que sur mon certificat de travail il a mit du 5/03/12 au 2/04/12 il a mit comme activité uniquement téléprospectrice alors que j'ai un contrat de travail téléprospectrice et un avenant conseillère en location est ce légale?

Bien cordialement et encore merci pour vôtre réponse.